



Comptabilités

Revue d'histoire des comptabilités

7 | 2015

Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge

Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge : conclusion et perspectives

Christine Jéhanno



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1835>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHIS-UMR 8529

Référence électronique

Christine Jéhanno, « Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge : conclusion et perspectives », *Comptabilités* [En ligne], 7 | 2015, mis en ligne le , consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1835>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Tous droits réservés

Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge : conclusion et perspectives

Christine Jéhanno

- 1 Quelles étaient les compétences, autant en termes de savoirs que de savoir-faire, des comptables du Moyen Âge ? La question, posée à l'occasion de cette table ronde, s'accompagnait d'une « feuille de route » copieuse, aussi ambitieuse que précise, reproduite dans l'introduction de Patrice Beck, qui invitait les membres du groupe de travail à soumettre les comptabilités dont ils sont familiers à ces nouveaux questionnements. C'est ce qu'ils ont fait avec tout le sérieux requis, forts de leur expertise en la matière et de leur connaissance profonde de leur documentation, tant des documents comptables mêmes que de leurs émetteurs, particuliers ou institutions, et plus largement de leur espace d'origine et du contexte de leur production. Grâce à cette familiarité, ils sont parvenus aux résultats fort consistants qu'ils ont livrés ici¹. Il m'est agréable, en conclusion de ce numéro de la revue, d'en souligner l'ampleur, de montrer leur cohérence au-delà des nuances qui apparaissent et, surtout, de dégager les nouvelles pistes qu'ils ouvrent et qu'ils nous invitent à suivre.
- 2 Établir des réponses assurées à toutes ces questions n'allait pourtant pas de soi. La première difficulté fut de cibler les sources les plus susceptibles de fonder solidement des raisonnements. Globalement, les chercheurs ont adopté deux démarches différentes. Quelques-uns sont partis de textes théoriques — traités mathématiques ou comptables, ouvrages didactiques et/ou textes normatifs — voire de passages d'œuvres littéraires évoquant l'activité de compter, qu'ils se sont attachés à exhumer, examiner et analyser dans le détail au prisme des savoirs comptables. Les autres, plus nombreux, ont choisi de faire des comptabilités elles-mêmes le matériau de l'enquête, sans renoncer pour certains à les confronter à des écrits théoriques. Les premiers, davantage préoccupés des savoirs comptables, ont mis en évidence le fait que les connaissances existent bel et bien, qu'elles se sont transmises au Moyen Âge occidental depuis l'Antiquité romaine sans solution de continuité, contrairement à une idée répandue. Gérard Minaud montre que la mémoire

des nombres ne s'est pas affaiblie entre période romaine et Moyen Âge et que la littérature des premiers siècles médiévaux atteste le maintien des pratiques comptables. Celles-ci n'ont cessé de s'adapter ensuite aux situations rencontrées jusqu'à la fin du Moyen Âge, en particulier aux épineux problèmes monétaires et métrologiques. Les auteurs du temps ont été soucieux d'assurer la transmission aux générations suivantes de leurs savoirs accumulés, veillant à mettre à disposition non seulement des connaissances mais aussi des outils pour en faciliter l'acquisition et la maîtrise par des exemples résolus. Des traités savants, d'aucuns comportant une partie pratique et didactique, avec exercices, n'ont ainsi cessé de circuler. Ils consignent cependant un savoir théorique dont il est bien malaisé de déterminer s'il est connu des auteurs des comptes et par quel biais, et surtout comment ils l'appliquent.

- 3 Les chercheurs qui ont abordé la question à partir des comptabilités conservées elles-mêmes ont, quant à eux, privilégié les savoir-faire et leur mise en œuvre en situation concrète. Ils se sont presque tous intéressés en premier lieu à la fiabilité des chiffres fournis par les comptes, en particulier à l'exactitude mathématique des résultats de calculs, question depuis longtemps posée et diversement résolue, avec des jugements si abrupts et si opposés qu'elle méritait d'être reprise avec moins de passion et plus d'objectivité². Elle a pourtant été finalement la plus facile à trancher. Au terme de l'enquête collective aussi minutieuse qu'étendue qui a été menée, l'affaire est désormais entendue. N'en déplaise aux anathèmes lancés par Lucien Febvre, les données chiffrées des comptes médiévaux n'ont rien de fantaisistes. Les calculs eux-mêmes, quand ils ont pu être vérifiés, se sont avérés le plus souvent exacts, y compris pour des opérations complexes. C'est ce que prouve l'entreprise de vérification conduite selon différents procédés, de la pesée globale à la reprise plus ou moins exhaustive des calculs et jusqu'à l'examen des ratures. Si elle a révélé des écarts, parfois nombreux, elle a montré d'autant plus que, dans l'immense majorité des cas, ils sont faibles voire insignifiants, tant en termes de valeur qu'en quantité, au regard de la masse des calculs effectués et des sommes brassées par les comptes, et de toute manière sans réelle incidence sur les résultats globaux de l'exercice comptable, même si de grandes disparités apparaissent entre les institutions émettrices. Ainsi, à la grande rigueur de la Chambre des comptes lilloise étudiée par Jean-Baptiste Santamaria, où « l'on doit faire tout au juste », peut être opposé un certain degré d'approximation qui s'observe dans les comptes de péages lorrains et luxembourgeois que présente Jean-Marie Yante ou ceux des receveurs du comté de Bourgogne vus par Sylvie Bépoix. La mise en évidence de ces variations qui s'observent entre les comptabilités, mais aussi entre les différents exercices d'une série comptable, est du reste un apport essentiel de cette enquête.
- 4 L'investigation a en outre été l'occasion de pointer un certain nombre de problèmes de méthodologie trop souvent passés sous silence, et de mettre en garde contre certains écueils. Plusieurs auteurs soulignent ainsi le fait que les vérifications ne peuvent être effectuées que sur une partie réduite des calculs opérés par les comptables de l'époque. En dehors des sommes par chapitre résultant de l'addition de tous les montants portés en marge, qui peuvent toutes être contrôlées, bien des opérations réalisées par les comptables pour obtenir le montant d'un item ne peuvent être vérifiées dès lors que les articles ne font pas apparaître tous les éléments du calcul. Les éventuels taux d'erreurs établis doivent donc, pour être significatifs, être rapportés à la seule part vérifiable des données. Il faut aussi être prudent quand il s'agit de relever des discordances. Dans certains cas en effet, celles apparues dans un premier temps ont dû être imputées, non

aux rédacteurs d'origine, mais aux historiens se méprenant sur le sens à donner aux expressions du temps, parfaitement connu des médiévaux, et se laissant abuser par certaines formulations elliptiques ou n'intégrant pas des éléments du raisonnement sous-entendus parce qu'évidents pour les comptables³. Tout cela doit inciter à la plus grande circonspection tant il y a lieu de se méfier de notre propension à suspecter *a priori* d'incompétence — ou du moins d'une compétence inférieure à la nôtre — les hommes du Moyen Âge, peut-être influencés que nous sommes inconsciemment par une vision traditionnelle tenace.

- 5 Établir le bilan de la fiabilité globale d'une part, et des écarts existant d'autre part, n'était cependant qu'un préalable, nécessaire, non une fin en soi. L'essentiel restait de l'interpréter en termes de compétences de ceux qui élaboraient les comptes. Une première approche, spontanée, consiste à s'attacher aux discordances constatées et à y voir autant de marques d'incompétence. Elle a l'inconvénient d'amplifier le sentiment de l'incapacité des comptables médiévaux à compter juste. Or, les chercheurs ont unanimement insisté sur le fait qu'il faut se garder de qualifier d'emblée d'« erreurs » — encore plus de « fautes » — des écarts entre le résultat présenté par le compte et celui que l'on obtient en effectuant aujourd'hui l'opération. L'emploi du mot « erreurs » n'est qu'une facilité de langage — si commode qu'il est malaisé d'y résister — mais dont il convient de se méfier ; mieux vaut s'en tenir à « écarts » ou « discordances » qui ne comportent nulle connotation de culpabilité ni même d'échec. En outre, diverses contributions montrent que tous ces écarts ne relèvent pas de l'incompétence. Ainsi, certains, surprenants voire spectaculaires, apparus dans de rares cas, sont susceptibles de trahir des fraudes et non des défauts dans la réalisation des opérations. Mais, pour les écarts faibles, de loin les plus nombreux, difficile de conclure à de la fraude : il est, pour falsifier une comptabilité, des procédés bien plus simples et plus susceptibles d'échapper au contrôle que la modification minimale et répétée des résultats d'opérations. D'aucuns proposent même de voir dans ces écarts minimes (de l'ordre du denier voire de fractions de deniers) une volonté délibérée d'arrondir pour s'en tenir à des sommes commodes à manier et correspondant mieux au numéraire disponible, tout en restant suffisamment proches de la réalité pour ne pas mettre en cause l'exactitude de la comptabilité. Il y aurait là, non de l'incompétence, mais au contraire une capacité d'appréciation du degré de précision convenable. Autres causes, bien plus fréquentes, des écarts constatés sont les inattentions avérées qui valent l'oubli d'un des termes de l'addition ou son redoublement au stade du calcul, mais aussi les *lapsus calami* au moment d'écrire le résultat. Même s'il y a alors manquement, le savoir-faire du comptable ne peut être mis en doute sur de tels éléments de preuve.
- 6 Mais se fonder sur les divergences et en inférer l'inaptitude, n'est-ce pas se laisser abuser par l'arbre qui cache la forêt ? Il faut au moins mettre en regard des écarts les innombrables calculs exacts qui, s'ils retiennent d'ordinaire moins l'attention, sont pourtant le témoignage indiscutable de compétences satisfaisantes. En s'y intéressant de près, les chercheurs ont pu mesurer l'étendue des savoir-faire des auteurs des comptes et ce, dans des domaines divers, dont certains ardues comme le maniement de différents systèmes monétaires et des nombreuses espèces réelles au cours changeant, et celui des innombrables équivalences métrologiques avec lesquelles les comptables doivent jongler en permanence. En matière monétaire notamment, Marc Bompaigne souligne les capacités des comptables médiévaux à « transcrire avec une extrême finesse des taux de conversion

y compris complexes » et la manière avec laquelle ils relèvent les défis qu'ils rencontrent, en mettant en œuvre une large palette de solutions à leur disposition.

- 7 Il n'en demeure pas moins que les comptes sont parfois fautifs. Les chercheurs sont allés au-delà de ce constat en analysant de près les authentiques erreurs de calcul constatées, afin d'en comprendre les causes comme autant de témoignages des faiblesses dans les savoir-faire des auteurs des comptes. Ils ont étendu l'examen aux ratures dans la mesure où elles trahissent des calculs repris plusieurs fois avant de parvenir à un résultat juste, et donc aussi des difficultés mal surmontées par les comptables dans la technique opératoire. Celles-ci interviennent dans différents secteurs du calcul et sont très variables d'un compte à l'autre, peut-être même donc d'un comptable à l'autre, mais un point pose cependant problème de manière assez générale : le maniement des fractions. Encore ne faut-il pas exclure l'hypothèse d'une volonté délibérée d'arrondir à une fraction commode et d'une précision suffisante pour l'usage comptable : à quoi bon s'obliger à une absolue rigueur mathématique en additionnant le tiers d'une demi-géline et le quart de la tierce partie d'une autre... surtout quand elles ne sont pas réellement acquittées ou le sont en fait en numéraire ? On voit en effet les auteurs des comptes agir avec pragmatisme, s'adaptant à chaque situation : ici expression d'une extrême précision dans certains cas (celui de redevances fixes et perpétuelles pourtant dérisoires), ailleurs approximations jugées suffisantes, voire souplesse par rapport à des tarifs théoriques adaptés en fonction de circonstances qu'il n'est pas toujours possible de cerner.
- 8 De tels savoir-faire s'appuient, il est vrai, sur des outils dont l'existence a pu être mise en évidence par la plupart des chercheurs, ce qui amène à relativiser les conclusions sur les savoir-faire mathématiques. Les plus documentés sont les abaques ou autres « tables à jeter », parfois simplement les jetons, dont le positionnement suffit pour en tenir lieu. Leur usage, bien connu, est général et parfaitement maîtrisé. Plus neuf est le repérage par certains auteurs de tableaux d'équivalences métrologiques ou monétaires préétablis, mis à la disposition des comptables de telle ou telle institution, peut-être même des sortes de « tables de multiplication ». Les indices, fort rares, qui en ont été trouvés, font supposer un emploi plus répandu que ce que laisse d'ordinaire saisir la documentation, et dont les preuves ici fournies n'en sont que plus précieuses. Elles doivent pousser à la vigilance et à de nouvelles investigations. Il en va de même du recours à des manuels pratiques attestés au sein de certaines institutions, telle la chambre des comptes de Lille. Sans qu'il soit possible de l'affirmer, il ne faut pas exclure l'usage de tablettes de cire pour des calculs intermédiaires ou provisoires. La question de l'emploi éventuel des chiffres arabes n'a en revanche pas pu être abordée car ceux-ci sont quasi absents des comptabilités soumises à l'étude, dès lors que les comptes conservés sont pour l'essentiel des états finaux pour lesquels les chiffres romains étaient obligatoires. Cela ne signifie pas que les chiffres arabes sont ignorés ni qu'ils en sont pas utilisés au cours des étapes préalables de l'élaboration des comptabilités. Il reste là un point à approfondir.
- 9 Au total, les comptables médiévaux apparaissent donc correctement armés, intellectuellement et matériellement, pour remplir leur tâche. Certes, il leur arrive de se tromper, mais cela ne saurait suffire à contester leurs savoir-faire. À bien y réfléchir, les erreurs paraissent impossibles à éviter, quel que soit le degré de maîtrise du comptable... au Moyen Âge comme à toute autre époque.
- 10 Dans certains cas, l'émetteur se montre conscient du risque et développe, comme l'analysent Didier Boisseuil, Pascal Chareille, Samuel Leturcq et Stanley Théry pour la ville de Tours, des stratégies de « self-control » dont on peut penser qu'elles sont d'autant

plus poussées que l'on sait le contrôle final tatillon. De manière générale, les comptables prennent des précautions pour limiter les erreurs. Un soigneux examen codicologique des registres permet en effet de déceler aux bords inférieurs des feuillets de discrètes notations, qui ont parfois disparu au rognage au moment de l'assemblage des cahiers ou de la reliure, et avaient peut-être justement vocation à disparaître. Elles consignent le résultat de l'addition des cotes de la page. Ces sous-totaux sont ensuite additionnés à leur tour pour parvenir à une somme de chapitre qui a plus de chance d'éviter les erreurs qu'une unique addition de trop nombreux termes, particulièrement dans les très longs chapitres courant sur plusieurs feuillets (ceux relatifs aux cens ou rentes par exemple). Mais là encore, l'interprétation est délicate. De telles précautions peuvent en effet refléter aussi bien une maîtrise médiocre de la part du comptable, ou du moins un manque de confiance en ses capacités, qu'un soin particulièrement scrupuleux, ou une réponse anticipée à la rigueur du contrôle à venir. Elles sont donc logiquement variables d'une institution à l'autre (en fonction du contrôle) et d'un compte à l'autre (en fonction du comptable).

- 11 La richesse des résultats auxquels sont parvenus les membres du groupe d'étude sur les savoirs et savoir-faire des comptables médiévaux doit encourager à poursuivre les recherches dans ce qu'il reste de zones d'ombre. Il faut regretter notamment que les renseignements manquent pour la période des VIII^e-XIII^e siècles. Cette lacune est certes largement inhérente à la documentation. Néanmoins, des comptabilités du XIII^e siècle existent, et leur confrontation avec celles des XIV^e et XV^e siècles, davantage sollicitées ici, serait l'occasion de mettre en lumière d'éventuels changements dans les savoir-faire, qui auraient accompagné l'explosion comptable qui s'observe au tournant des XIII^e et XIV^e siècles⁴. Pour la fin du Moyen Âge même, la question d'une possible évolution des savoirs reste à examiner. Autre champ encore à investir plus en profondeur : les comptabilités marchandes, seulement abordées dans deux communications orales, l'une de Pascal Chareille et Didier Boisseuil, l'autre de Yumiko Sankoji. C'est d'autant plus dommage que les marchands sont réputés détenir les plus hautes compétences en la matière. Là encore, la confrontation serait susceptible non seulement de prouver cette assertion, mais aussi de déterminer s'il existe un savoir marchand propre ou si marchands, gestionnaires domaniaux, hommes des finances princières ou autres responsables d'institutions, partagent les mêmes savoir-faire voire si des emprunts s'opèrent des uns aux autres.
- 12 Les investigations doivent aussi être poursuivies à la recherche des écrits théoriques dont le nombre est encore insuffisant pour autoriser des conclusions fermes. Un corpus plus étoffé permettrait de distinguer plus finement entre des écrits de nature différente (traités savants, manuels pratiques, textes réglementaires, etc.) qui n'ont donc ni la même finalité, ni le même usage. Surtout, il reste à comprendre mieux l'articulation entre ces traités techniques voire savants et les pratiques quotidiennes des comptables⁵. Ces derniers ont-ils accès à ce type d'ouvrages ? En ont-ils besoin ? Y recourent-ils réellement pour élaborer leurs comptes ou bien sont-ce des manuels réservés à la formation ? Cela conduit à s'interroger sur la formation des comptables médiévaux, et plus généralement sur la personnalité de ces hommes, problème qui est apparu si crucial qu'il a été mis à l'ordre du jour d'une table ronde ultérieure⁶.
- 13 Demeure en particulier une question lancinante : cette compétence — ou le cas échéant ce manque de compétence —, à qui l'attribuer ? Elle revient à s'interroger sur ceux qui élaborent les comptes, problème le plus souvent escamoté tant il est délicat. Les auteurs ont tous conscience de cette difficulté car ils s'accordent, au-delà de la diversité des

situations, sur l'existence d'une division du travail poussée. Ainsi Matthieu Leguil détaille les différentes figures du « personnel comptable », du châtelain aux « agents auxiliaires », et Philippe Bernardi évoque une « chaîne d'écriture ». C'est bien tout un groupe de personnages qui concourt à l'élaboration du compte final tel qu'il nous est parvenu : celui qui calcule, celui qui écrit, copie et met en forme progressivement les différents états intermédiaires avant d'établir l'état final, celui qui vérifie, sachant qu'il peut s'agir à chaque stade de plusieurs personnes se succédant ou travaillant conjointement. Dès lors, plutôt que de traiter globalement les auteurs des comptes, il faudrait pouvoir préciser la part respective de chacun afin de distinguer entre les secteurs et les degrés de compétence des uns et des autres. Mais, en l'état actuel de nos connaissances, cela reste difficile. Tout au plus l'examen des mains permet-il d'isoler les interventions du ou des scribes de celles d'un calculateur et, parfois, d'affirmer que les sommes par chapitre sont calculées *a posteriori*, une fois le compte mis au propre par le scribe avant l'intervention de celui que l'on pourrait qualifier de « comptable », ou même portées directement par l'autorité de contrôle. En termes de compétences néanmoins, les conclusions sont hasardeuses. Ainsi, si un écart s'explique par le redoublement intempestif d'un chiffre romain, doit-il être interprété comme une simple méprise, imputable au scribe, ou une authentique erreur de calcul, dont la responsabilité incomberait alors au comptable ? Une rature rétablissant un résultat exact est-elle le fait du contrôle, plus rigoureux que le comptable initial, ou du comptable lui-même corrigeant immédiatement son erreur, voire du scribe qui aurait rectifié après avoir mal recopié le nombre calculé correctement par le comptable ? Ce terme même de « comptable » qui est utilisé faute de mieux correspond-il à la réalité médiévale ?

- 14 Une grande attention a été portée aux compétences en calcul qui a peut-être empêché d'embrasser plus largement l'ensemble des savoir-faire comptables. Or, à la question que j'ai pour ma part posée de la vocation des comptabilités à être exactes au sens mathématique, il a été répondu que ce n'était probablement pas la priorité. La meilleure preuve en est l'attitude des autorités de contrôle qui laissent passer des bévues manifestes sans ciller. Cela voudrait-il dire que les compétences des contrôleurs ne sont pas meilleures que celles des comptables ? Ne doit-on pas plutôt y voir le signe que le contrôle ne porte pas essentiellement sur les calculs ? L'objectif assigné à la comptabilité est davantage, comme l'indique Philippe Bernardi, une marge d'erreur maîtrisée plutôt que l'absolue exactitude mathématique. C'est du reste le même objectif qui est poursuivi par nos comptables actuels, qui aux dires mêmes de Pierre Jaillard, de la Cour des Comptes, « n'est pas de repérer toute irrégularité, mais de se donner une assurance raisonnable que les comptes dans leur ensemble sont fidèles, sincères et donnent une image exacte de la situation financière ». Les contrôleurs s'attachent surtout, si l'on en juge par les annotations qu'ils portent en marge, à redresser des manquements dans la pratique strictement comptable. Savoir compter n'est pas savoir tenir une comptabilité et le savoir comptable dépasse le savoir arithmétique auquel il est tentant de s'arrêter. À l'exemple des documents géronais exploités par Sandrine Victor pour faire apparaître les méthodes de gestion de deux chantiers de construction, les comptabilités offrent un accès aux pratiques proprement comptables. Décortiquées avec la même minutie, elles éclaireraient des domaines encore insuffisamment connus comme l'organisation de la matière (ventilation entre recettes et dépenses⁷ et, à l'intérieur de ces deux grands secteurs, classement des items d'un chapitre dans un ordre qui peut être selon les cas alphabétique, géographique, chronologique, etc.), l'apurement des comptes, la gestion des impayés, l'intégration (ou non) des pièces justificatives, les renvois entre divers écrits de

gestion complémentaires, la mise en forme de l'information (présentation, respect d'une norme formalisée)⁸, l'écriture, voire d'éventuelles connaissances en droit.

- 15 Il convient pour finir de saluer les apports de cette table ronde à la connaissance des comptabilités médiévales, qui résident non seulement dans les interventions de chacun des participants, mais aussi dans la confrontation des points de vue et, par-dessus tout, dans les discussions fructueuses qui ont suivi les communications orales lors des journées d'étude à Lille. Elles ont été l'occasion de soulever des problèmes et de susciter de nouveaux questionnements auxquels des travaux futurs devront répondre. Puisse la lecture de ce numéro de la revue en susciter d'autres.

NOTES

1. Il convient d'ajouter aux textes de ce numéro, quelques communications orales qui n'ont pu prendre place dans cette livraison et seront éventuellement publiées ultérieurement.
2. La célèbre controverse qui opposa en 1934 Henri Jassemin à Lucien Febvre à propos de la Chambre des comptes de Paris a tant marqué qu'elle est encore évoquée dans plusieurs contributions. Elle a d'ailleurs fait encore récemment l'objet d'une analyse : Étienne Anheim, « L'historiographie est-elle une forme d'histoire intellectuelle ? La controverse de 1934 entre Lucien Febvre et Henri Jassemin », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2012/5 n° 59-4bis, p. 105-130.
3. Par exemple, un rabais consenti à un acheteur de grosses quantités par rapport au prix unitaire, une ristourne sur le montant d'une taxe due au vu de la médiocre qualité de la marchandise circulant, ou, à l'inverse, l'intégration implicite d'une taxe au montant final en sus du prix du produit.
4. La thèse soutenue en décembre 2014 par Gaël Chenard sur le gouvernement d'Alphonse Poitiers a apporté de nouveaux éclairages sur la progressive formalisation des comptabilités princières, à partir du XIII^e siècle.
5. La communication orale d'Olivier Mattéoni et Stéphane Lamassé sur le traité d'arithmétique de Jean Adam donnera lieu à une publication ultérieure après avoir été complétée en ce sens.
6. Elle s'est tenue en juin 2014 à Lille sur le thème un peu plus large : « Les comptables au Moyen Âge : parcours individuels, portraits de groupe ». Les communications paraîtront dans un prochain numéro de la revue.
7. Notamment la place assignée aux chapitres de recettes et dépenses en nature qui varie au fil du temps et d'une institution à l'autre.
8. La question de la fabrique d'une norme comptable a été depuis examinée lors du colloque qui s'est tenu à Saint-Denis et Paris en octobre 2012, dont les actes paraîtront à l'automne 2015.